



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2613**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Développement urbain - Secteur opérationnel Carré de Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés BL91, 146 et 147 et situés 43 avenue Garibaldi

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Grivel

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frier, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2613**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Développement urbain - Secteur opérationnel Carré de Soie - Autorisation donnée à l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat (LMH) de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés BL91, 146 et 147 et situés 43 avenue Garibaldi**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.23.

Par délibération du Conseil n° 2016-0984 du 1^{er} février 2016, la Métropole de Lyon a emporté transfert de biens et droits à caractère immobilier du Département du Rhône à la Métropole, dont celui, objet de la présente délibération, ci-dessous désigné.

Il s'agit des parcelles cadastrées BL 91, 146 et 147 situées à Vaulx en Velin, d'une superficie de 15 244 m². Toutefois, le projet ne porte que sur une partie du tènement, soit environ 11 161 m² à détacher.

Dans le cadre du relogement des habitants de la Cité Marhaba située en face du terrain susvisé, l'OPH LMH va construire un nouvel ensemble immobilier de 38 logements sociaux avec des jardins partagés. Un bail emphytéotique sera établi entre la Métropole et Lyon Métropole habitat pour une durée de 65 ans.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession par bail, et afin de ne pas retarder, le cas échéant, la réalisation du projet de logement sociaux, il est proposé à monsieur le Président d'autoriser d'ores et déjà l'OPH LMH à déposer une demande de permis de construire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Autorise l'OPH LMH à :**

a) - déposer une demande de permis de construire portant sur une partie du tènement métropolitain, soit environ 11 161 m² à détacher des parcelles cadastrées BL91, 146 et 147 situées 43 avenue Garibaldi à Vaulx en Velin,

b) - rendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.